Richards-Wilcox
Portes de Garage

DEPUIS 1912

DÉCLARATION DE GARANTIE POLYTITE

Toutes les portes et les systèmes fabriqués par Richards-Wilcox (R-W) sont garantis, à partir de la date d'achat, contre les défauts de matériaux et de fabrication, comme suit : les systèmes de porte en général... Un (1) an, les actionneurs et les accessoires bénéficient de la garantie indiquée par leurs fabricants correspondants.

Si, pendant cette période, des pièces s'avèrent défectueuses, de nouvelles pièces ou des pièces remises à neuf seront fournies gratuitement, F.O.B. de notre usine de Mississauga, Ontario, Canada, à condition que les procédures d'installation et d'entretien recommandées (comme décrites dans le livret d'instructions d'installation et le manuel d'entretien) aient été suivies.

Cette garantie limitée n'inclut pas le remplacement des pièces en raison de l'usure normale, les dommages hors de la volonté de R-W (c.-à-d. : les dommages lors du transport, les impacts, etc.). Il n'y a aucune garantie contre la corrosion sur les surfaces pré-peintes. Cette responsabilité est celle du peintre de finition.

Des composants, comme les ressorts de contrepoids, auront une garantie spécifique selon les cycles précisés et ils seront vérifiés par un compteur de cycles. Cette garantie est limitée et remplace toute autre garantie exprimée ou implicite.

Il n'y a aucune responsabilité expresse de la part du vendeur. Un distributeur autorisé de R-W auprès de qui l'achat a été fait doit faire valoir la garantie et les pièces défectueuses doivent lui être retournées (après avoir obtenu une autorisation de retour) à des fins de vérifications dans un délai de 15 jours, en port payé, à l'adresse :

Richards-Wilcox Canada
5100 Timberlea Boulevard,
Mississauga, Ontario
L4W 2S5 Canada